



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 janvier 2022

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Eric DOURNON et Nadine VERNEY

Pouvoirs : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :

www.mairie-de-vaujany.fr

- Les élus approuvent le procès-verbal du Conseil municipal du 3 décembre 2021.
- Le Conseil prend acte des comptes rendus du conseil communautaire de la Communauté de Communes Oisans du 9 décembre 2021 et du conseil syndical du SACO du 6 décembre 2021. Il prend également connaissance du rapport 2020 sur la consommation foncière et les marchés fonciers ruraux de l'Observatoire foncier partenarial de l'Isère.
- Le Conseil autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 sur les budgets « Ville », « Eau », « Patinoire Piscine », « Pôle Sports Loisirs » et « Hauts de la Drayre » dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.
- Le Conseil autorise M. le Maire à renégocier l'emprunt souscrit en 2016 auprès de la Banque Populaire des Alpes afin d'en réduire le taux d'intérêt.
- Le Conseil approuve la modification du tarif des timbres 'Lettre verte' vendus à l'Espace Musée et fixe le nouveau tarif à 1,16 € TTC.
- Le Conseil décide de valider la poursuite des travaux de requalification de l'Hôtel des Cimes pour un budget estimé 913 986.50 € HT, décide de solliciter des subventions au titre du Plan Montagne de la Région Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 70 000 € et au titre du Plan Montagne du Département de l'Isère pour un montant de 200 000 € et valide le plan de financement de l'opération.
- Le Conseil décide de valider la poursuite des travaux de requalification du Gîte du Flumet pour un budget estimé de 1 645 625 € HT, décide de solliciter des subventions au titre du Plan Montagne de la Région Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 400 000 € et Plan Montagne du Département de l'Isère pour un montant de 200 000 € et valide le plan de financement de l'opération.
- Le Conseil décide de valider la poursuite des travaux de réaménagement du site du Collet pour un montant estimé de 2 555 907 € HT, décide de solliciter des subventions au titre du Plan Montagne de la Région Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 400 000 € et du Plan Montagne du Département de l'Isère pour un montant de 200 000 € et valide le plan de financement de l'opération.
- Le Conseil décide d'attribuer le marché de travaux pour la réfection du Sentier de la Cochette à l'ONF pour un montant de 169 305 € HT soit 203 166 € TTC et dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2128 du budget communal 2022.
- Le Conseil décide d'attribuer le marché de travaux pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un parking à La Villette au groupement composé par les entreprises Panerai & Boesch – Profil Etudes et Plantier pour un montant de 150 875 € HT soit 181 050 € TTC et dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2315 du budget communal 2022.

- Le Conseil décide d'attribuer le marché de travaux pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du Gîte du Flumet à l'entreprise Idoneis pour un montant de 108 000 € HT soit 129 600 € TTC et dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2313 du budget communal 2022.
- Le Conseil décide d'attribuer le marché pour l'organisation des voyages et séjours culturels de la commune de Vaujany pour l'année 2022 à la société S.G.V.E – Société Grenobloise de Voyages et d'Entreprises (Groupe Perraud) pour un montant, calculé sur la base d'un nombre estimatif de participants, à la somme de 141.421,32 euros HT et dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6247 du budget communal 2022.
- Le Conseil autorise M. le Maire à engager des discussions avec différents gestionnaires de résidence de tourisme afin de les informer du projet de la Commune d'élaboration des futures modalités de gestion des résidences de la Cascade et des Epinettes, de recueillir leurs avis et remarques et d'arrêter les modalités de gestion qui seront les mieux adaptées pour ces résidences à compter du 1^{er} octobre 2022, précise que le choix des modalités de gestion, d'une part, et du gestionnaire, d'autre part, sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.
- Le Conseil crée un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet afin de recruter un agent polyvalent en charge de l'accompagnement scolaire et de l'entretien des bâtiments communaux, supprime les postes d'Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe et d'Agent de Maîtrise précédemment occupés par les agents partis en retraite.
- Le Conseil approuve les conventions suivantes à intervenir entre EDF, l'État et les communes d'Allemond et de Vaujany dans le cadre de la réalisation de la passerelle située au Verney en franchise de l'Eau d'Olle :
 - Occupation de la propriété privée d'EDF ;
 - Superposition d'affectations d'un ouvrage public communal et du domaine public hydroélectrique de la chute de Grand'Maison ;
 - Superposition d'affectations d'un ouvrage public communal et du domaine public hydroélectrique de la chute du Verney.
- Le Conseil approuve la convention de partenariat pour l'implantation de conteneurs de collecte TLC (Textiles / Linge de maison / Chaussures) avec EBS Le Relais 38.
- Le Conseil décide de saisir le Préfet du département en demandant confirmation du versement au printemps 2022 des indemnités de la taxe de séjour et de la taxe remontées mécaniques à hauteur de 79% des pertes subies par la commune en 2021 et de solliciter par l'intermédiaire de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne-ANMSM le Premier ministre et les Parlementaires afin d'obtenir rapidement une amélioration de la situation financière des communes support de stations de montagne.

Le Maire
 Yves GÉNEVOIS

